



Wôlinak, le 21 octobre 2016

Monsieur Maxandre Guay-Lachance,
Coordonnateur du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575 rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Courriel : interconnexion-new-hampshire@bape.gouv.qc.ca

Par courriel seulement

OBJET : Projet de ligne Interconnexion Québec-New Hampshire par Hydro-Québec – lettre faisant office de mémoire de la Nation W8banaki

Kwaï M. Guay-Lachance,

Le 5 octobre 2016, la Nation W8banaki, par le biais d'une correspondance acheminée au Bureau du Ndakinna du Grand Conseil de la Nation Waban Aki (GCNWA), a été mise au courant de la possibilité de déposer un mémoire dans le cadre de la deuxième partie des consultations publiques menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) au sujet du projet de ligne Interconnexion Québec-New Hampshire par Hydro-Québec (IQNH).

La Nation W8banaki regroupe actuellement les communautés d'Odanak et de Wôlinak, situées au sud du fleuve Saint-Laurent. Elle est actuellement composée de plus de 3000 membres. Le territoire ancestral de la Nation est le Ndakinna. Il s'étend dans sa portion québécoise, de la rivière Richelieu à la rivière Saint-Jean, puis des environs de La Tuque aux lignes américaines.

Le Bureau du Ndakinna du GCNWA a été mandaté par les conseils des Abénakis d'Odanak et de Wôlinak pour procéder à la représentation en matière de consultations territoriales. En vertu de ce mandat, la lettre actuelle concerne donc les deux communautés formant la Nation W8banaki.

Le projet IQNH traverserait le territoire ancestral w8banaki, le Ndakinna, dans sa portion sud. La Nation y pratique des activités traditionnelles à des fins alimentaires, rituelles ou sociales à proximité de la zone d'étude du projet IQNH, et ce, depuis des temps immémoriaux.

D'entrée de jeu, nous désirons vous informer que le Bureau du Ndakinna est engagé dans un processus de dialogue avec Hydro-Québec dans le cadre de son projet IQNH depuis février 2016. De plus, le Bureau mène depuis juin 2016, à la demande d'Hydro-Québec,



une étude sur l'utilisation et l'occupation de cette portion de son territoire par la Nation. Cette étude a permis également de recueillir certaines préoccupations et commentaires auprès des membres.

À noter que ce processus de consultation avec Hydro-Québec ne se substitue pas à l'obligation de consulter de gouvernement. Rappelons aussi que ce dernier se veut un dialogue en continu entre les parties prenantes tout au long dudit projet, de l'avis d'intention jusqu'à son démantèlement, s'il y a lieu.

Les préoccupations et commentaires recueillis auprès de la Nation ainsi que les recommandations du Bureau du Ndinna ont été présentées dans un rapport transmis le 30 septembre dernier à Hydro-Québec. Des engagements face à des mesures d'atténuation spécifiques n'ont pas encore été officialisés, cependant le processus suit son cours, à l'heure actuelle, à notre satisfaction.

La présente lettre fait office de mémoire de la Nation W8banaki. Elle reprend les principales préoccupations, commentaires et réflexions de la Nation à porter à l'attention du BAPE dans le cadre de l'exercice de consultation publique actuel.

Préoccupations et commentaires des membres de la Nation

1 – Les activités traditionnelles dans la zone d'étude et à proximité du tracé :

Les membres qu'il nous a été possible de contacter et qui chassent à proximité du tracé ont été rencontrés sur une base volontaire.

- Aucun de leurs secteurs de chasse des cinq dernières années ne semble directement à l'intérieur de la zone d'étude locale de 500 m de part et d'autre du tracé.
- Un secteur situé près du tracé a été fréquenté une fois pour la chasse à l'orignal, mais il y a de cela plus de cinq ans.
- Certains territoires ont été identifiés pour leur intérêt en tant qu'habitat propice à la présence d'originaux, mais ne sont pas actuellement fréquentés pour la chasse par des membres de la Nation, en raison de la tenure privée des terres sur le tracé de la ligne.

2 – Le contexte particulier de la chasse en Estrie : la chasse communautaire :

Plusieurs secteurs sont utilisés pour la chasse à proximité de la zone d'étude locale.

L'ensemble des chasseurs rencontrés pratique la chasse communautaire dans des secteurs localisés en Estrie, en plus de leur chasse personnelle à des fins alimentaires, rituelles ou sociales. Certains secteurs constituent un apport considérable à la réserve communautaire de gibiers, particulièrement à Odanak. La chasse communautaire a une importance particulière pour la Nation, car elle permet notamment une distribution de gibier aux aînés, et aux plus démunis, ainsi que la disponibilité de nourriture traditionnelle lors d'événements communautaires. Ainsi, la Nation souligne l'importance de préserver les sites de chasse communautaire.

2.1 – Le contexte particulier de la chasse en Estrie : les difficultés d'accès au territoire :

Le territoire est morcelé en Estrie en terres privées et il est traversé par plusieurs routes et sentiers. L'accès pour la pratique d'activités traditionnelles pour la Nation est donc particulièrement difficile. Certains membres de la Nation ont indiqué avoir arrêté de chasser en Estrie pour cette raison. Une des stratégies trouvées pour continuer à y chasser, en cohabitation avec les autres utilisateurs du territoire, a été de se faire connaître auprès du ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs, et des associations de producteurs agricoles pour effectuer, lorsque nécessaire, un contrôle de la déprédation causée aux cultures par le gros gibier, particulièrement le cerf de Virginie. Ainsi, lorsqu'un agriculteur rencontre ce problème, il peut le signaler au ministère ou à l'UPA qui communique avec la Nation pour permettre l'établissement d'un contact. Actuellement, les chasseurs rencontrés disposent d'accès annuels à des terres privées sous la base d'ententes avec les propriétaires concernés. Il est important de noter toutefois que chaque année, les secteurs de chasse de la Nation peuvent varier en fonction de la présence de cette problématique ailleurs en Estrie.

Dans cette perspective, la Nation est particulièrement préoccupée par la difficulté de prévoir où les chasseurs iront dans le futur et quels seront les nouveaux secteurs accessibles. La Nation travaille à améliorer l'accès pour ses chasseurs au territoire en général, et dans cette région en particulier. Ainsi, le projet IQNH ne devra pas diminuer ou nuire à l'accès au territoire.

De plus, la Nation est préoccupée par les conséquences potentielles pour les secteurs de chasse des membres dans l'éventualité où des modifications au tracé prévu, ou la localisation des chemins d'accès planifiés pour la construction et l'entretien du projet IQNH étaient envisagées. Nous désirons donc être informés et consultés sur toutes modifications de cette nature.

3 – La préservation de la faune et de la flore :

La Nation est préoccupée de manière générale par la préservation de la faune et de ses habitats, dont le cerf de Virginie et l'orignal. Certains chasseurs envisagent de chasser aussi le dindon sauvage, la bernache et le petit gibier ainsi que de recommencer à trapper dans les prochaines années dans ces secteurs.

3.1 – Les effets du projet sur la présence et le déplacement du gibier :

La Nation est préoccupée par les effets possibles du projet sur la présence (ou absence) et les déplacements du gibier sur le territoire. Elle désire être mieux informée à ce sujet, car les chasseurs rencontrés semblent partagés à savoir si ces effets seront positifs ou négatifs pour leur chasse.

4 – Le potentiel archéologique élevé de la région :

La Nation est préoccupée par le riche potentiel archéologique de la région, qui est fréquentée depuis des temps immémoriaux, notamment le long des rivières. Le Bureau du NdaKinna a demandé des précisions à Hydro-Québec concernant les travaux d'archéologie réalisés dans le cadre du projet et sur les sites potentiels identifiés. Le Bureau du NdaKinna

désire obtenir un exemplaire de l'étude de potentiel archéologique réalisée pour le compte du projet.

Recommandations du Bureau du Ndakinna à l'intention d'Hydro-Québec

1 – En plus des demandes adressées à l'initiateur en lien à l'archéologie, voici trois autres éléments qui ont été communiqués à Hydro-Québec pour poursuivre le dialogue :

- Le Bureau a demandé à ce qu'Hydro-Québec discute avec la Nation d'un protocole pour communiquer et faire le suivi du projet IQNH avec la Nation. Cela permettra de connaître les changements éventuels au projet, le calendrier des travaux et d'informer la compagnie des nouveaux secteurs ainsi que du calendrier des activités de la Nation.
- Le Bureau a demandé à ce qu'Hydro-Québec discute avec la Nation de mesures d'atténuation advenant que le tracé du projet IQNH interfère avec les activités futures de la Nation.
- Le Bureau a demandé à ce qu'Hydro-Québec discute avec la Nation des possibilités d'accéder à l'emprise de la ligne électrique pour obtenir de nouveaux secteurs de chasse.

Préoccupations et remarques additionnelles à l'endroit du gouvernement du Québec

1 – Préoccupations concernant les impacts potentiels pour nos membres fréquentant et vivant au New Hampshire. La consultation a été jusqu'à maintenant uniquement menée auprès des membres vivant au Québec, faute de temps et de financement. Or, il est important de souligner que plusieurs membres de la Nation résident aux États-Unis et que certaines familles, particulièrement à Odanak, visitent régulièrement les états américains limitrophes au Canada pour des rassemblements et la pratique d'activités traditionnelles. La Nation est donc préoccupée par les effets potentiels du projet sur les activités traditionnelles des membres de la Nation fréquentant le New Hampshire ou habitant le New Hampshire, et déplore qu'un processus d'harmonisation des études d'impact de projets transfrontaliers n'existe pas.

2 – La Nation désire que le projet IQNH ait des retombées positives pour la Nation. Cet aspect n'a pas encore été abordé avec l'initiateur en date d'aujourd'hui, mais sera porté à son attention à travers le processus de dialogue actuellement établi.

3 – Le gouvernement du Québec devrait porter une attention particulière au potentiel archéologique autochtone de la région. Le gouvernement devrait prendre les dispositions nécessaires afin de préserver d'éventuels sites découverts.

4 – La Nation désire rappeler au gouvernement l'importance de la chasse communautaire et les difficultés d'accès au territoire dans la région de l'Estrie.

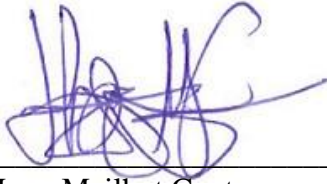
5 – La Nation désire rappeler au gouvernement l'importance de poursuivre son devoir en matière d'obligation de consulter au-delà du processus de consultation publique du BAPE.

Conclusion

La Nation continuera à participer au dialogue avec l'initiateur du projet. Comme ce dernier n'est pas terminé, il sera nécessaire que le gouvernement du Québec s'assure de s'acquitter, en temps et lieu, de son obligation de consulter, de façon distincte du processus actuel du BAPE.

Pour tous commentaires ou questions, veuillez me contacter au hmcouture@gcnwa.com ou au (819) 294-1686.

Veuillez agréer, M. Guay-Lachance nos salutations distinguées.



Hugo Mailhot Couture

pour

Suzie O'Bomsawin
Directrice du Bureau du Ndakinna
Grand Conseil de la Nation Waban-Aki

c.c. Suzie O'Bomsawin, Directrice du Bureau du Ndakinna GCNWA
Denys Bernard, Directeur général GCNWA
Daniel G. Nolett, Directeur général, Conseil des Abénakis d'Odanak
Dave Bernard, Directeur général, Conseil des Abénakis de Wôlinak